



Communiqué de presse
Gentilly, le 15 mai 2014

Réduction ISF-TEPA⁽¹⁾
Eligible PEA-PME⁽¹⁾

ANEVIA LANCE SON INTRODUCTION EN BOURSE SUR ALTERNEXT PARIS

Augmentation de capital d'un montant de 5 M€
Fourchette indicative de prix : entre 9,93€ et 12,13€ par action
Période de souscription du 15 au 27 mai 2014 (inclus)

Anevia, éditeur de logiciels d'optimisation des flux vidéo connectés, annonce que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) a apposé le 14 mai 2014 le visa n° 14-197 sur le prospectus relatif à son introduction en bourse sur le marché Alternext d'Euronext à Paris. A l'occasion de son introduction en bourse, ANEVIA vise à lever de l'ordre de 5 M€ de nouveau capital.

Tristan Leteurtre, Directeur Général d'Anevia, déclare à cette occasion : « Notre société ambitionne depuis sa création de devenir un éditeur incontournable pour les principaux opérateurs télécoms et diffuseurs mondiaux. Pour franchir ce cap, la consolidation de notre avance technologique et l'extension de notre présence internationale seront des moteurs essentiels. Dans le cadre de ce développement, notre Introduction en Bourse constituera un atout décisif. Nous avons su imaginer les logiciels qui permettent d'accompagner la révolution de la vidéo connectée. Nous devons aujourd'hui creuser l'écart dans une aventure qui ne fait, j'en suis convaincu, que commencer ! »

Anevia, un éditeur de rupture dans les solutions d'optimisation des flux vidéo connectés

Les flux vidéo devraient représenter 69% du trafic internet mondial à l'horizon 2017 ⁽²⁾. Cette explosion de la vidéo connectée s'appuie sur des facteurs multiples : augmentation des capacités des réseaux (4G, fibre, Adsl,...), généralisation du multi-écrans (tablettes, Smartphones, IPTV, consoles de jeux,...), développement de nouveaux services (streaming live, vidéo à la demande, vidéo sur internet -OTT-, replay-TV,...), émergence de nouveaux acteurs (Netflix,...). Dans ce nouveau contexte, les consommateurs de vidéo connectée, toujours plus nombreux, exigent performance, rapidité, et accessibilité partout et à tout moment.

Cette révolution pose des défis techniques et économiques majeurs pour les opérateurs, les diffuseurs et les médias. L'accroissement des contenus, la multiplication des formats, des terminaux et des systèmes d'exploitation génèrent une augmentation considérable des flux à traiter se traduisant mécaniquement par une hausse des coûts de stockage des données et de bande passante. Face à cette révolution dans la consommation de vidéo sur internet, les acteurs du marché (opérateurs télécoms, diffuseurs et médias) doivent investir massivement dans leurs réseaux. Plus de 340 milliards de dollars ⁽³⁾, dont 19 milliards ⁽⁴⁾ liés au trafic vidéo, devraient ainsi être investis à l'horizon 2017, et en particulier 547 millions de dollars ⁽³⁾ d'investissements software sur la vidéo connectée.

Dans ce contexte, Anevia est le seul éditeur à proposer aujourd'hui une solution logicielle d'optimisation des flux vidéo dans le réseau permettant d'offrir aux opérateurs télécoms de réduire le nombre de formats vidéo à transporter, entraînant une diminution par un facteur de 10 des coûts de stockage des données et d'utilisation de bande passante ⁽⁵⁾ pour un même contenu vidéo.

De VLC Media Player à Anevia : une « French Tech » ancrée dans l'innovation

Tristan Leteurre et Damien Lucas, deux des initiateurs de VLC Media Player (1,5 milliard de téléchargements, 100 millions d'utilisateurs dans le monde), ont très tôt anticipé l'explosion des flux vidéo en créant Anevia dès leur sortie de l'Ecole Centrale Paris. En 2003, ils font ainsi le pari que la télévision de demain sera de plus en plus connectée et multi-écrans, nécessitant le déploiement de logiciels de pointe en matière d'optimisation des flux.

Avec une équipe de plus de 70 collaborateurs, dont un tiers affecté à la R&D, Anevia a investi depuis sa création plus de 150 années hommes dans le développement de ses logiciels. Au regard de cet engagement historique dans l'innovation, la société est agréée Entreprise Innovante par BPI France. Elle bénéficie également dans son développement du soutien de deux actionnaires de premier plan, Innovation Capital et Seventure.

Une clientèle diversifiée, un rayonnement international

Portée par un modèle de vente à la fois direct et indirect permettant de démultiplier sa dynamique de conquête commerciale, Anevia a déjà été choisi par une clientèle diversifiée d'opérateurs, diffuseurs, médias, et entreprises. Parmi ses références opérateurs et médias, on peut citer : Canal+, Volia, Etisalat, Tdf, Sky, Numéricable, FranceTVPluzz, True Vision, Globecast (filiale de France Télécom)...

2013, année d'accélération, a permis de renforcer cette base installée avec, en particulier, la signature de 22 nouveaux clients opérateurs.

Anevia a bâti également son développement sur une vision tournée depuis l'origine vers l'International. Au travers de ses 9 implantations (France, Etats-Unis, Suède, Brésil, Dubaï, Vietnam, Singapour, Espagne, Argentine), la société rayonne aujourd'hui sur plus de 100 pays et réalise 65% de son chiffre d'affaires hors de France.

Une trajectoire de performance : croissance profitable de 40% en 2013, le 1^{er} trimestre 2014 confirmant cette dynamique

Grâce à ce déploiement rapide, l'éditeur affiche déjà une croissance profitable avec, sur son dernier exercice, un chiffre d'affaires de 7,3 M€, en progression de 40%, et un résultat net de 43 K€.

Fort de son modèle d'éditeur, la croissance forte de la société est à la fois portée par l'acquisition de nouvelles références et des revenus importants générés sur la base installée (extension de licences, contrats de maintenance pluri-annuels).

Le 1^{er} trimestre 2014 confirme cette dynamique avec un chiffre d'affaires en hausse de 43% à 2 M€.

Stratégie et perspectives : accélération de la conquête commerciale et valorisation de la base installée

Sur un marché qui devrait doubler à l'horizon 2017, Anevia entend étendre ses positions avec l'ambition de devenir en 3 ans le 1^{er} éditeur mondial *pure player* des solutions logicielles d'optimisation des flux vidéo multi-écrans. Les fonds levés dans le cadre de l'introduction en bourse permettront à la société d'atteindre cette ambition en :

- renforçant ses fonds propres afin de faire face aux besoins de financement de son activité au cours des douze prochains mois
- poursuivant le renforcement des équipes commerciales et marketing et en s'implantant dans 5 à 10 nouveaux pays à horizon fin 2016 afin d'étendre le rayonnement international
- maintenant la capacité d'innovation pour conserver son avance technologique
- réalisant des acquisitions sélectives de briques technologiques, et/ou d'expertises techniques permettant de soutenir les efforts de R&D

Retrouvez toute l'information financière d'Anevia sur
www.anevia-group.com/introduction-en-bourse

(1) Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier afin notamment de vérifier leur éligibilité à ces dispositifs

(2) Source : Idate

(3) Source : Infonetics Research

(4) Idate prévoit qu'à l'horizon 2017 les flux vidéo représentent 69% du trafic internet mondial, soit 19 milliards de dollars sur 28 milliards de dollars d'investissements réseaux et routeurs (estimation société)

(5) L'estimation du facteur 10 est liée à la diminution estimée par la société du nombre de formats à traiter

MODALITES DE L'OPERATION

Structure de l'offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes dans le public soit réalisée dans le cadre d'une offre globale, comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **OPO** ») ; en application de l'article P 1.2.16 du Livre II des Règles de marché d'Euronext relatif aux règles particulières applicables aux marchés réglementés français, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :
 - entre 10 et 200 actions inclus, fraction d'ordres A1,
 - au-delà de 200 actions, fraction d'ordres A2.

Les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (excepté, notamment, aux Etats-Unis d'Amérique) (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

Fourchette indicative de l'Offre

La fourchette indicative de prix est fixée entre 9,93 et 12,13 euros par Action Offerte (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

Taille initiale de l'Offre

L'offre de titres de la Société objet du présent document (l'« **Offre** ») porte sur un maximum de 454.179 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions nouvelles pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15%, soit un maximum de 522.305 Actions Nouvelles (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

Elle portera sur un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension (l'« Option de Surallocation »), et permettra :

- l'émission d'un maximum de 39.173 actions nouvelles supplémentaires (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »), et
- la cession de 39.172 actions existantes (les « **Actions Cédées** »).

Les actionnaires cédants sont :

Actionnaires Cédants	Nombre d'Actions Cédées en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation
FCPR Science & Innovation 2001 - Compartiment A	24.574
Sous-total fonds gérés par Innovation Capital	24.574
FCPI Banque Populaire Innovation 11	10.219
FCPI CA Innovation 7 (Ex-FCPI CAAM 7)	4.379
Sous-total fonds gérés par Seventure	14.598

Cette option sera exerçable par Gilbert Dupont, agissant en son nom et pour son compte du 28 mai au 27 juin 2014.

Produits bruts de l'Offre et de l'Emission

Environ 5 millions d'euros⁽¹⁾ (étant ramené à environ 3,8 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 5,8 millions d'euros⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 6,2 millions d'euros⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, hors prise en compte des Actions Cédées dans le cadre de l'Option de Surallocation qui proviendront de la cession de 39.172 actions maximum par les actionnaires financiers historiques.

Produits nets estimés de l'Offre et de l'Emission

Environ 4,3 millions d'euros⁽¹⁾ (étant ramené à environ 3,1 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 5,1 millions d'euros* en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 5,5 millions d'euros* en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, hors prise en compte des Actions Cédées dans le cadre de l'Option de Surallocation qui proviendront de la cession de 39.172 actions maximum par les actionnaires financiers historiques.

Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 0,7 million d'euros*, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Engagement d'abstention de la Société et engagements de conservation des actionnaires

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours ;
- Engagements de conservation des fondateurs de la société : 360 jours ;
- Engagements de conservation des actionnaires financiers : 100% sur 180 jours, 75% sur 270 jours et 50% sur 360 jours ;
- Engagements des porteurs de BSA et BSPCE : 180 jours**.

Calendrier indicatif de l'opération

14 mai 2014	• Visa AMF sur le prospectus
15 mai 2014	• Ouverture du Placement Global et de l'Offre Publique (l'OPO) • Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPO • Publication du communiqué de presse annonçant l'Offre
27 mai 2014	• Clôture du Placement Global et de l'Offre Publique à 17h
28 mai 2014	• Fixation du prix de l'Offre • Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre • Communiqué de presse sur le résultat de l'Offre • Première cotation des actions sur le marché Alternext d'Euronext à Paris • Début de la période de stabilisation éventuelle
2 juin 2014	• Règlement / livraison des titres
3 juin 2014	• Début des négociations sur Alternext d'Euronext Paris
27 juin 2014	• Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation

* sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du prix de l'Offre, soit 11,03 euros.

** portant sur 141.400 actions nouvelles potentielles sur un total de 152.760 actions nouvelles pouvant être émises sur exercice de la totalité des BSPCE et BSA en circulation et hors prise en compte des BSA et BSPCE que la Société envisage d'attribuer à l'issue de l'introduction en bourse.

Caractéristiques des titres ANEVIA

- Libellé : ANEVIA
- Code ISIN : FR0011910652
- Mnémonique : ALANV

Etablissement financier introducteur

Listing Sponsor et Chef de file/ Teneur de livre



Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2014 sous le numéro I.14-022, et de la note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'Anevia (1 rue René Anjoly, 94250 Gentilly), ainsi que sur les sites Internet d'Anevia (www.anevia-group.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Facteurs de risques

Anevia attire l'attention du public sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré par l'Autorité des marchés financiers, en particulier le risque de liquidité figurant au paragraphe 4.5.4 du document de base, et au chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 14 mai 2014 sous le numéro 14-197.

À propos d'ANEVIA

Editeur de logiciels spécialisé dans l'optimisation de flux vidéo multi-écrans, Anevia a été fondée en 2003 par les acteurs du projet VLC Media Player. Véritable pionnière des Content Delivery Networks vidéo, Anevia met au point des technologies innovantes qui permettent de regarder la télévision partout, tout le temps et sur n'importe quel périphérique. Les solutions logicielles Anevia sont utilisées à travers le monde par ses clients : diffuseurs, opérateurs télécom Tier-1 et Tier-2, ainsi que de nombreuses entreprises publiques et privées. La société a son siège social en France et dispose de plusieurs bureaux aux États-Unis, au Brésil, à Dubai et à Singapour. En 2013, Anevia a réalisé un chiffre d'affaires de 7,3 millions d'euros en croissance de +40%.

Consulter le site Internet de la société : www.anevia-group.com

Contacts

ANEVIA

Tristan LETEURTRE, Directeur Général
Frédéric CATHERINE, Responsable marketing et communication
Tel : +33 1 81 94 50 50
Email : investisseurs@anevia.com

ACTIFIN

Alexandre COMMEROT
Charlène MASSON (relations presse)
Tel : +33 1 56 88 11 28
Email : anevia@actifin.fr

Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou une sollicitation d'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public de titres financiers. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Aucune offre d'actions n'est faite, ni sera faite en France,

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

préalablement à l'obtention d'un visa de l'AMF sur un prospectus composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de titres aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, au Japon ni dans aucun autre pays. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Ce document ne constitue pas une offre de vente des actions Anevia aux Etats-Unis. Les actions Anevia ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié. Anevia n'envisage pas d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent document ou une partie de cette offre aux Etats-Unis ni d'effectuer une quelconque offre publique d'actions aux Etats-Unis.

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n° 14-197 en date du 14 mai 2014 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Éléments donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné. Dans ce cas, une description sommaire de l'Éléments concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du Prospectus	Sans objet.

Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	Dénomination sociale et nom commercial	<p>- Dénomination sociale : Anevia S.A. (la « Société ») ;</p> <p>- Nom commercial : « Anevia ».</p>

<p>B.2</p>	<p>Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Siège social : 1 rue René Anjoly, 94 250 Gentilly ; - Forme juridique : société anonyme à Conseil d'administration ; - Droit applicable : droit français ; - Pays d'origine : France.
<p>B.3</p>	<p>Natures des opérations et principales activités</p>	<p>Créée en 2003, Anevia est un pure player des solutions logicielles pour la vidéo qui optimise la préparation et la diffusion de flux vidéo sur les réseaux Internet à destination des opérateurs télécoms et diffuseurs de contenu. Son offre de logiciel serveur ViaMotion pour CDN (Content Delivery Network) rend les opérateurs télécom, ainsi que les diffuseurs et fournisseurs de contenus média, capables de diffuser leurs flux vidéo vers tous les appareils connectés à Internet (téléviseurs, ordinateurs, <i>Smartphones</i>, tablettes, ...).</p> <p>En outre, la Société commercialise une solution logicielle à destination des entreprises (hôtels, résidences de tourisme, hôpitaux,...) qui ont besoin de mettre à disposition de leurs clients des contenus vidéo. Cette solution logicielle est installée sur un support de type standard (CD-ROM, clés USB, serveurs,...).</p> <p>Avec l'arrivée de la technologie OTT (<i>Over The Top</i>), qui permet de diffuser des services TV et vidéo sur Internet de façon totalement indépendante du fournisseur d'accès à Internet, et ce sur tout appareil connecté, les opérateurs télécom et diffuseurs sont en effet confrontés à une véritable explosion de la consommation de flux vidéo en multi-écrans. Ce qui occasionne un enjeu important de volumes à traiter et de complexité de ces volumes en raison de la multiplicité des formats et standards à appréhender. Dans les trois ans à venir, ces opérateurs et diffuseurs devront investir fortement dans leur infrastructure CDN, c'est-à-dire dans leur réseau de traitement et de distribution des flux de données, afin de les rendre capables d'absorber cette charge et de proposer de nouveaux services à leurs clients.</p> <p>Avec son offre ViaMotion, Anevia est aujourd'hui le seul acteur du marché du CDN à proposer une solution logicielle permettant de « packager » le flux vidéo directement dans le CDN – c'est-à-dire de l'adapter au terminal de destination (format, standard, encryptage, etc.) en cours de transport et non a priori. Ceci apporte aux opérateurs les bénéfices suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la scalabilité, en rendant le CDN capable d'absorber des flux importants ; - la flexibilité, en permettant de répondre à tous les types de requêtes vidéo ; - des gains sur le coût de la bande passante d'un facteur 10 ; - des gains sur le coût de l'encodage et de l'encryptage des flux vidéo. <p>La Société a réalisé au 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires de 7,3 M€, en croissance de plus de 40%, et atteint un résultat net à l'équilibre. En</p>

		<p>2013, le chiffre d'affaires a été réalisé à hauteur de 57% sur le segment Télécoms/Médias, et à hauteur de 43% sur le segment Entreprises.</p> <p>Cette dynamique s'est poursuivie au premier trimestre de l'exercice en cours, la Société ayant réalisé un chiffre d'affaires de 2 M€ au 31 mars 2014, en croissance de 43% par rapport au 31 mars 2013.</p> <p>En outre, la Société réalise d'ores et déjà une part significative de son chiffre d'affaires à l'international : le chiffre d'affaires de l'année 2013 a été réalisé pour 35% en France, 38% sur le reste de la zone EMEA, 12% sur la zone Amériques et 15% sur la zone Asie-Pacifique.</p> <p>La Société a pour ambition de devenir le 1^{er} éditeur mondial pure player des solutions d'optimisation des flux vidéo connectés.</p>
B.4a	Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité	Sans objet.
B.5	Groupe auquel l'émetteur appartient	A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société a deux filiales, détenues à 100% : Anevia Inc. (USA) et Anevia Asia-Pacific Pte. Ltd. (Singapour).
B.6	Principaux actionnaires	<p><u>Actionnariat</u></p> <p>À la date du présent Prospectus, le capital de la Société s'élève à 95.683,00 €, divisé en 95.683 actions de 1 € de nominal chacune, entièrement libérées. Lors de sa réunion du 17 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé, sous condition de réalisation de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> à Paris (voir la section 21.1 du Document de base),</p> <ul style="list-style-type: none"> - de diviser par 20 la valeur nominale unitaire de chaque action de la Société (soit cinq centimes d'euro au lieu d'un euro actuellement) et, corrélativement, d'augmenter par 20 le nombre total d'actions émises par la Société (soit 1.913.660 actions au lieu de 95.683 actions actuellement) ; - d'attribuer des droits de vote double aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux (2) ans au moins. <p>En conséquence, la répartition du capital et des droits de vote de la Société, après mise en œuvre des droits de vote double et de la division du nominal par 20 (mais hors impact d'une éventuelle augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'admission des actions de la Société sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> à Paris), est la suivante :</p>

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<i>Fondateurs</i>				
Alexis de Lattre	190.000	9,93%	380.000	9,93%
Brieuc Jeunhomme ⁽¹⁾	190.000	9,93%	380.000	9,93%
Tristan Leteurre ⁽¹⁾	190.000	9,93%	380.000	9,93%
Damien Lucas	190.000	9,93%	380.000	9,93%
Sous-total Fondateurs	760.000	39,72%	1.520.000	39,72%
<i>Investisseurs</i>				
Innovation Capital SAS ⁽²⁾	721.700	37,71%	1.443.400	37,71%
Seventure Partners ⁽³⁾	428.760	22,40%	857.520	22,40%
<i>Autre</i>				
Yves Nicolas ⁽⁴⁾	3.200	0,17%	6.400	0,17%
Total	1.913.660	100%	3.827.320	100%

(1) Messieurs Brieuc Jeunhomme et Tristan Leteurre sont également membres du Conseil d'administration de la Société.

(2) Innovation Capital SAS détient sa participation dans la Société à travers le fonds commun de placement à risques FCPR Science & Innovation 2001 – Compartiment A, dont elle est la société de gestion.

(3) Seventure Partners détient sa participation dans la Société à travers deux fonds communs de placement dans l'innovation, FCPI Banque Populaire Innovation 11 et FCPI CAAM 7, dont elle est la société de gestion.

(4) Yves Nicolas a été administrateur de la Société jusqu'au 17 avril 2014.

A ce jour, un total de 3.470 BSPCE et de 4.168 BSA sont en circulation, dont l'exercice pourrait conduire à l'émission de 152.760 actions ordinaires nouvelles (suite à la division par 20 du nominal), générant une dilution maximale de 7,4% en capital et de 3,8% en droits de vote pleinement dilués sur la base du capital actuel.

Il existe, à la date de visa sur le présent Prospectus, un pacte d'actionnaires, ainsi que des pactes restreints conclus avec les porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital de la Société qui deviendront caducs de plein droit à la date de première cotation des actions de la Société, sur le marché *Alternext* d'*Euronext* à Paris.

A l'exception des accords décrits ci-dessus, il n'existe, à la date des présentes et à la connaissance de la Société, aucun accord conclu entre les actionnaires de la Société conférant à un actionnaire le contrôle de celle-ci (tel que défini à l'article L. 233-3 du Code de commerce). A la connaissance de la Société, aucun accord conférant le contrôle à un actionnaire ou un groupe d'actionnaires ne sera conclu à l'issue de l'admission de ses actions sur le marché *Alternext* d'*Euronext* à Paris.

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	<u>Principaux chiffres clés du compte de résultat :</u>		
		En milliers d'euros	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
		Chiffre d'affaires	7.347	5.234
		Subventions	292	325
		Autres produits d'exploitation	104	96
		Total des produits d'exploitation	7.743	5.655
		Achats de matières premières et autre approvisionnements nets des variations de stocks	(1.289)	(1.267)
		Autres achats et charges externes	(2.613)	(1.740)
		Frais de personnel	(3.715)	(3.392)
		Autres charges d'exploitation	(467)	(308)
		Total des charges d'exploitation	(8.084)	(6.707)
		Résultat d'exploitation	(341)	(1.052)
		Résultat courant	(335)	(1.041)
		Impôts sur les bénéfices	378	312
		Résultat net	42	(730)
		<u>Principaux chiffres clés du bilan :</u>		
		En milliers d'euros	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
		Actif immobilisé	215	193
		Actif circulant	3.935	2.722
		<i>Dont créances clients et comptes rattachés</i>	<i>1.357</i>	<i>998</i>
		<i>Dont autres créances</i>	<i>1.015</i>	<i>429</i>
		<i>Dont disponibilités et VMP</i>	<i>1.042</i>	<i>707</i>
		Total Actif	4.150	2.915
		Capitaux propres	767	725
		Avances conditionnées	595	
		Provisions pour risques et charges	3	4
		Dettes diverses	2.784	2.186
		<i>Dont dettes financières¹</i>	<i>305</i>	<i>640</i>
		Total Passif	4.150	2.915
		¹ La Société a contracté en mars 2014 un prêt à l'innovation de 500 K€ auprès de BPI France (voir chapitre 10.1.2 du Document de base). Ce prêt est comptabilisé sur l'exercice en cours clôturant au 31 décembre 2014.		
		<u>Principaux chiffres clés du tableau des flux de trésorerie :</u>		
		En milliers d'euros	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois
		Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	159	(802)
		Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	(73)	(90)
		Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	248	48
		Variation de trésorerie	334	(845)
		Se reporter également à la section B.11 du présent résumé.		

B.8	Informations financières pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	Sans objet.
B.10	Réserves sur les informations financières historiques	Dans leur rapport sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2013, les commissaires aux comptes ont fait l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe qui présente le contexte dans lequel a été appliqué le principe de continuité d'exploitation ».
B.11	Fonds de roulement net	<p>A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation pour les douze prochains mois.</p> <p>La trésorerie disponible au 31 mars 2014 (i.e., 288 K€) devrait permettre à la Société de poursuivre ses activités jusqu'en décembre 2014 compte tenu de la prise en compte des éléments présentés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'encaissement du Crédit Impôt Recherche dû à la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à hauteur de 362 K€ dont le versement est attendu en juin 2014, et - l'engagement de Seventure Partners, dans le cadre d'une lettre d'intention en date du 7 mars 2014, à souscrire à compter du 15 juin 2014 à un emprunt obligataire d'un montant maximum de 700.000 euros. Le taux d'intérêt annuel dudit emprunt obligataire s'élèverait à 12%, dont 6% payables de manière annuelle et 6% capitalisés et payables in fine lors du remboursement de l'emprunt obligataire. En cas d'admission des actions de la Société sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> à Paris, cet engagement de souscription ne trouverait pas à s'appliquer. <p>Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le présent Prospectus est estimé à 1,4 M€. Ce montant intègre notamment la totalité des engagements dont la Société a connaissance à la date du visa sur le présent prospectus, à savoir le paiement de l'ensemble des dépenses courantes liées à l'activité sur la période et des frais incompressibles inhérents au projet d'introduction en bourse restant à la charge de la Société (même en cas de non-réalisation de l'opération) estimés à 400 K€ et tient compte notamment de l'encaissement du CIR mentionné ci-avant.</p> <p>La préparation de l'introduction en bourse et le produit net de l'Offre, soit 4,3 millions d'euros sur la base d'une souscription à l'augmentation de capital à hauteur de 100% (le produit net étant ramené à 3,1 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%) et d'un cours d'introduction égal au point médian de la fourchette indicative du prix de l'Offre, soit 11,03 euros, constituent la solution privilégiée par la Société pour obtenir les financements nécessaires à son développement et à la</p>

		<p>poursuite de ses activités.</p> <p>En cas de réalisation partielle de l'opération à hauteur d'un montant de 3,4 millions d'euros brut soit 75% de l'augmentation de capital envisagée et en considérant une hypothèse de cours d'introduction au point bas de la fourchette indicative de prix à 9,93 euros, c'est-à-dire une limitation de l'enveloppe de l'augmentation de capital nette de frais à 2,8 millions d'euros, la Société pourra faire face à ses besoins de trésorerie durant les douze prochains mois à compter de la date du prospectus.</p> <p>Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'opération d'introduction en bourse envisagée, le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le présent Prospectus est estimé à 700 K€, compte tenu de l'engagement de Seventure Partners mentionné ci-dessus. Dans cette éventualité, la Société entend poursuivre sa recherche de financement auprès d'investisseurs privés.</p>
--	--	--

Section C – Valeurs mobilières		
C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification des actions émises et admises aux négociations	<p>Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> à Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 1.913.660 actions de 0,05 euro chacune de valeur nominale (après division du nominal), intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégories (les « Actions Existantes ») ; - un maximum de 454.179 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 522.305 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles »), et à un maximum de 561.478 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (hors prise en compte des Actions Cédées dans le cadre de l'Option de Surallocation) (les « Actions Nouvelles Supplémentaires » et avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes »). <p>Les Actions Offertes seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Code ISIN : FR0011910652 ; - Mnémonique : ALANV ; - Classification ICB : 5553 Broadcasting & Entertainment.
C.2	Devise d'émission	Euro.
C.3	Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions émises : 454.179 actions pouvant être porté à un maximum de 522.305 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un maximum de 561.478 en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Se reporter à la section E.3 résumant l'Offre. - Valeur nominale par action : 0,05 euro

C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société (sous condition de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> à Paris), les principaux droits attachés aux nouvelles actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - droit aux dividendes, réserves légales et au boni de liquidation ; - droit de vote (dont un droit de vote double pour les actions respectant les conditions statutaires) ; - droit préférentiel de souscription au titre de toute émission de valeurs mobilières ; et - droit d'information des actionnaires.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières	<p>Sans objet, aucune clause statutaire ne limitant la libre négociation des actions composant le capital de la Société (sous réserve des engagements contractuels de conservation décrits ci-après).</p>
C.6	Existence d'une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé	<p>L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> à Paris, un Système Multilatéral de Négociation Organisé (SMNO) géré par Euronext Paris S.A.</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'<i>Euronext</i> diffusé le 28 mai 2014 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 28 mai 2014. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 3 juin 2014.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.</p> <p>Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court terme compte tenu du stade de développement de la Société.</p>

Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Les principaux risques propres à la Société et à son activité sont les suivants :</p> <p>Risques liés à l'activité de la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés aux formats des flux vidéo et à leur évolution, - les risques liés à l'interopérabilité des logiciels de la Société avec les équipements de ses clients, - les risques liés à la fiabilité et à la sécurité des logiciels (notamment les risques liés aux erreurs et défauts des logiciels de la Société, les risques liés à la sécurité des logiciels et systèmes d'information protégeant ses propres logiciels), - les risques liés aux perspectives d'évolution des modèles de rémunération, la Société réalisant actuellement environ 75% de son chiffre d'affaires par la vente de licences et pouvant être amenée à
------------	--	---

		<p>l'avenir à faire évoluer son modèle de rémunération, notamment vers des offres Saas.</p> <p>Risques liés au marché</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés à la croissance du marché (notamment sur le segment « <i>Entreprises</i> » offrant des perspectives de croissance moindre que le segment « <i>Télécoms/Médias</i> » et fortement concurrencé par les nouveaux objets de consommation de flux vidéo (tablettes, smartphone,...), et sur le segment « <i>Télécoms/Médias</i> » sur lequel la Société est dépendante de la consommation vidéo des consommateurs finaux), - les risques liés à la pénétration du marché (notamment les risques de dépendance à l'égard de clients, les risques liés la conquête de nouveaux clients ainsi que l'accès à ceux-ci, les ventes indirectes de la Société via des intégrateurs représentant 75% de son chiffre d'affaires en 2013), - les risques liés à l'environnement concurrentiel, - les risques fournisseurs (notamment les risques liés à l'approvisionnement de « <i>hardware</i> » pour le segment <i>Entreprises</i> et les risques liés aux stocks). <p>Risques liés à la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés, - les risques liés au recrutement de nouveaux collaborateurs, - les risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe, - les risques liés à la sécurité des systèmes d'information de la Société. <p>Risques juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques liés aux droits de propriété intellectuelle (notamment les risques liés à la création de logiciels originaux et les risques liés à l'utilisation de logiciels « <i>Open Source</i> »). <p>Risques financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - les risques spécifiques liés aux pertes prévisionnelles, la Société ayant enregistré des pertes nettes de 2008 à 2012 et atteint l'équilibre en 2013, - les risques liés au Crédit Impôt Recherche, les créances de CIR comptabilisées par la Société s'étant élevées à 395 K€ en 2010, 437 K€ en 2011, 312 K€ en 2012 et 362 K€ en 2013, - le risque de liquidité, la trésorerie disponible de la Société et les encaissements à venir ne permettant pas à la Société de faire face à ses échéances au delà de décembre 2014, compte tenu d'un endettement financier net de 1,1 M€ au 31 mars 2014, incluant une trésorerie disponible de 288 K€, - les risques de change et de taux d'intérêts, - le risque relatif à la gestion de la trésorerie, - les risques liés à la solvabilité des clients de la Société, - le risque de dilution de son capital, l'exercice de tous les titres donnant accès au capital de la Société émis, souscrits et/ou attribués à ce jour pouvant générer une dilution maximale de 7,4% en capital et de 3,8% en droits de vote pleinement dilués sur la base du capital actuel. En outre, il a été convenu d'attribuer, postérieurement à l'introduction en bourse de la Société, 20.000 BSA et 10.000 BSPCE qui, une fois exercés, donneraient lieu à la création de 30.000 actions nouvelles.
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux</p>	<p>Les principaux risques liés à l'Offre sont les suivants :</p>

	<p>actions émises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les actions de la Société n'ont jamais été cotées et sont soumises aux fluctuations de marché ; - le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. L'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée) pourrait entraîner l'annulation de l'Offre ; - la cession par les principaux actionnaires existants d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse ; - la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers ; - les actions de la Société n'ayant pas vocation à être cotées sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas des garanties associées aux marchés réglementés ; - l'exercice des instruments donnant accès au capital existants, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires.
--	------------------------------	--

Section E – Offre		
<p>E.1</p>	<p>Montant total net du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</p>	<p><u>Produit brut de l'Offre</u></p> <p>Environ 5 millions d'euros⁽²⁾ (étant ramené à environ 3,8 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 5,8 millions d'euros⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 6,2 millions d'euros⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, hors prise en compte des Actions Cédées dans le cadre de l'Option de Surallocation qui proviendront de la cession de 39.172 actions maximum par les actionnaires financiers historiques.</p> <p><u>Produit net estimé de l'Offre</u></p> <p>Environ 4,3 millions d'euros⁽¹⁾ (étant ramené à environ 3,1 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 5,1 millions d'euros⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 5,5 millions d'euros⁽¹⁾ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, hors prise en compte des Actions Cédées dans le cadre de l'Option de Surallocation qui proviendront de la cession de 39.172 actions maximum par les actionnaires financiers historiques.</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 0,7 million d'euros⁽¹⁾, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.</p>

² Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 11,03 euros.

		<p><u>Produit brut et net de la cession des Actions Cédées</u></p> <p>Environ 0,43 millions d'euros⁽¹⁾ bruts et environ 0,42 millions d'euros nets en cas d'exercice intégral de l'option de Surallocation.</p>
E.2a	<p>Raisons motivant l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</p>	<p>L'Offre et l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> à Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son activité (y compris ses besoins en fonds de roulement) et son développement. En particulier, le produit net de l'Offre, soit 4,3 M€ sur la base du point médian de la fourchette de prix, permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer ses fonds propres afin de faire face aux besoins de financement de son activité au cours des douze prochains mois, pour environ 33% des fonds levés ; - poursuivre le renforcement des équipes commerciales et marketing de la Société et implanter la Société dans 5 à 10 nouveaux pays à horizon fin 2016 afin d'étendre le rayonnement international d'Anevia, pour environ 27% des fonds levés ; - maintenir la capacité d'innovation d'Anevia pour conserver son avance technologique, pour environ 25% des fonds levés ; - saisir les opportunités de croissance externe, notamment d'acquisitions sélectives de briques technologiques nouvelles, d'équipes techniques présentant des compétences en adéquation avec les besoins de la Société ou des opérations conduisant au renforcement de son portefeuille clients, pour environ 15% des fonds levés. <p>Dans ce contexte, en cas de réalisation à 75% de l'augmentation de capital envisagée, les fonds levés seront affectés au premier axe à hauteur de 40%, au second axe à hauteur de 30% et au troisième à hauteur de 30%.</p>
E.3	<p>Modalités et conditions de l'offre</p>	<p><u>Nature et nombre des titres dont l'inscription est demandée et des titres offerts</u></p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> à Paris est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 1.913.660 actions de cinq centimes d'euro (0,05 €) chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégories (les « Actions Existantes »), comprenant les Actions Cédées dans le cadre de l'Option de Surallocation qui proviendront de la cession de 39.172 actions maximum par les actionnaires financiers historiques (les « Actions Cédées ») ; - les 454.179 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 522.305 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (ensemble, les « Actions Nouvelles »), - et 39.173 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation après exercice intégral de la Clause

d'Extension, hors prise en compte des Actions Cédées dans le cadre de l'Option de Surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »).

Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Supplémentaires et les Actions Cédées constituent ensemble les « **Actions Offertes** »).

Clause d'Extension

En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions nouvelles pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15%, soit un maximum de 522.305 Actions Nouvelles (la « **Clause d'Extension** »).

Option de Surallocation

Elle portera sur un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension (l'« Option de Surallocation »), et permettra :

- l'émission d'un maximum de 39.173 actions nouvelles supplémentaires (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »), et
- la cession de 39.172 actions existantes (les « **Actions Cédées** »).

Les actionnaires cédants sont :

Actionnaires Cédants	Nombre d'Actions Cédées en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation
FCPR Science & Innovation 2001 - Compartiment A	24.574
Sous-total fonds gérés par Innovation Capital	24.574
FCPI Banque Populaire Innovation 11	10.219
FCPI CA Innovation 7 (Ex-FCPICAAM 7)	4.379
Sous-total fonds gérés par Seventure	14.598

Cette option sera exerçable par Gilbert Dupont, agissant en son nom et pour son compte du 28 mai au 27 juin 2014.

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** ») ; en application de l'article P 1.2.16 du Livre II des Règles de marché d'Euronext relatif aux règles particulières applicables aux marchés réglementés français, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :
 - entre 10 et 200 actions inclus, fraction d'ordres A1,
 - au-delà de 200 actions, fraction d'ordres A2.

Les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels, en France et hors de France (excepté, notamment, aux

		<p>Etats-Unis d'Amérique) (le « Placement Global »).</p> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans ce cadre sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.</p> <p><u>Fourchette indicative de prix</u></p> <p>La fourchette indicative de prix est fixée entre 9,93 et 12,13 euros par Action Offerte (le « Prix de l'Offre »).</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette ou en cas de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la borne supérieure de la fourchette (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse signalant cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.</p> <p>Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix ou la fourchette indicative de prix pourra être modifiée à la baisse (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).</p> <p><u>Méthodes de fixation du prix d'Offre</u></p> <p>Le Prix de l'Offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global. La note d'opération contient des informations relatives aux méthodes de valorisation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- la méthode dite « des multiples boursiers » qui vise à comparer la Société à des sociétés cotées de son secteur présentant des modèles d'activités proches ;- la méthode dite des flux de trésorerie actualisés qui permet de valoriser la Société sur la base des flux de trésorerie futurs. <p>Ces méthodes sont fournies à titre strictement indicatif et ne préjugent en aucun cas du Prix de l'Offre.</p> <p><u>Date de jouissance</u></p> <p>Jouissance courante.</p> <p><u>Garantie</u></p> <p>Néant.</p> <p>Calendrier indicatif de l'opération :</p>
--	--	--

	<p>14 mai 2014 Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>15 mai 2014 - Ouverture de l'OPO et du Placement Global - Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPO - Publication du communiqué de presse annonçant l'Offre</p> <p>27 mai 2014 - Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par internet - Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)</p> <p>28 mai 2014 - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension - Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre - Publication du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre - Première cotation des actions de la Société sur le marché <i>Alternext</i> d'Euronext à Paris - Début de la période de stabilisation éventuelle</p> <p>2 juin 2014 Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</p> <p>3 juin 2014 Début des négociations des actions de la Société sur le marché <i>Alternext</i> d'Euronext à Paris</p> <p>27 juin 2014 - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle</p> <p><u>Modalités de souscription</u></p> <p>Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 27 mai 2014 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 27 mai 2014 à 17 heures (heure de Paris).</p> <p><u>Établissement financier introducteur</u></p> <p><i>Chef de File et Teneur de Livre</i></p> <p>Gilbert Dupont</p> <p><u>Mise à disposition du Prospectus</u></p> <p>Le Prospectus est disponible sans frais au siège social d'Anevia, 1 rue René Anjoly 94250 Gentilly, sur le site internet de la Société (www.anevia-groupe.com) ainsi que sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).</p> <p><u>Stabilisation</u></p>
--	--

		Des opérations en vue de stabiliser ou soutenir le prix de marché des actions de la Société sur <i>Alternext</i> d' <i>Euronext</i> à Paris pourront être réalisées par Gilbert Dupont du 28 mai au 27 juin 2014 (inclus).
E.4	Intérêt, y compris intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre	<p>Le Chef de File et Teneur de Livre a rendu et/ou pourra rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels il a reçu ou pourra recevoir une rémunération.</p> <p>Il est précisé que le Chef de File et Teneur de Livre a produit une analyse financière indépendante dans le cadre du présent projet d'opération.</p> <p>La Société envisage de mettre en place un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI, afin de favoriser la liquidité et la régularité des cotations des actions de la Société cotées sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> Paris. Le contrat de liquidité devrait a priori être mis en œuvre à l'issue de la période de stabilisation.</p>
E.5	Nom de la Société émettrice et conventions de blocage	<p>- Nom de la société émettrice : Anevia.</p> <p>- Conventions d'abstention et de blocage :</p> <p>La Société souscrira un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Les actionnaires financiers de la Société, Seventure Partners et Innovation Capital, représentant 60,17% du capital avant l'opération, ont souscrit un engagement de conservation des actions qu'ils détiennent, sous réserve de certaines exceptions usuelles, dans les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100% de leurs actions sur 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles ; - 75% de leurs actions sur 270 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles; et - 50% sur 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison des Actions Nouvelles. <p>Messieurs Tristan Leteurtre, Briec Jeunhomme, Alexis de Lattre et Damien Lucas, fondateurs de la Société, titulaires d'actions de la Société (représentant collectivement 39,72% du capital avant l'opération), ont par ailleurs souscrit un engagement de conservation portant sur 100 % de leurs actions jusqu'à l'expiration d'un délai de 360 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p> <p>Des personnes physiques porteurs de BSA et BSPCE émis par la Société, permettant la souscription de 141.400 actions nouvelles (sur 152.760 actions nouvelles pouvant être émises sur exercice de la totalité des BSPCE et BSA en circulation et hors prise en compte des BSA et BSPCE que la Société envisage d'attribuer à l'issue de l'introduction en bourse), ont par ailleurs souscrit un engagement de conservation portant sur 100 % de leurs actions issues de l'exercice desdits droits, jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours calendaires à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.</p>
E.6	Montant et	<u>Impact de l'Offre sur la répartition du capital</u>

pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

	Avant émission des Actions nouvelles		Après émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)		Après émission des Actions Nouvelles, et exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation		En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Alexis de Lattre	190 000	9,93%	190 000	8,02%	190 000	7,68%	190 000	8,43%
Briec Jeunhomme	190 000	9,93%	190 000	8,02%	190 000	7,68%	190 000	8,43%
Tristan Leteurtre	190 000	9,93%	190 000	8,02%	190 000	7,68%	190 000	8,43%
Damien Lucas	190 000	9,93%	190 000	8,02%	190 000	7,68%	190 000	8,43%
Fondateurs	760 000	39,71%	760 000	32,10%	760 000	30,71%	760 000	33,71%
Innovation Capital	721 700	37,71%	721 700	30,48%	697 127	28,17%	721 700	32,01%
Seventure Partners	428 760	22,41%	428 760	18,11%	414 161	16,73%	428 760	19,02%
Actionnaires financiers historiques	1 150 460	60,12%	1 150 460	48,59%	1 111 288	44,90%	1 150 460	51,03%
Actionnaires individuels	3 200	0,17%	3 200	0,14%	3 200	0,13%	3 200	0,14%
Public			454 179	19,18%	600 650	24,27%	340 635	15,11%
TOTAL	1 913 660	100,00%	2 367 839	100,00%	2 475 138	100,00%	2 254 295	100,00%

Impact sur la répartition des droits de vote

	Avant émission des Actions nouvelles		Après émission des Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)		Après émission des Actions Nouvelles, et exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation		En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	
Actionnaires	Droits de vote	% de droits de vote	Droits de vote	% de droits de vote	Droits de vote	% de droits de vote	Droits de vote	% de droits de vote
Alexis de Lattre	380 000	9,93%	380 000	8,88%	380 000	8,74%	380 000	9,12%
Briec Jeunhomme	380 000	9,93%	380 000	8,88%	380 000	8,74%	380 000	9,12%
Tristan Leteurtre	380 000	9,93%	380 000	8,88%	380 000	8,74%	380 000	9,12%
Damien Lucas	380 000	9,93%	380 000	8,88%	380 000	8,74%	380 000	9,12%
Fondateurs	1 520 000	39,71%	1 520 000	35,50%	1 520 000	34,95%	1 520 000	36,47%
Innovation Capital	1 443 400	37,71%	1 443 400	33,71%	1 394 254	32,05%	1 443 400	34,63%
Seventure Partners	857 520	22,41%	857 520	20,03%	828 322	19,04%	857 520	20,57%
Actionnaires financiers historiques	2 300 920	60,12%	2 300 920	53,74%	2 222 576	51,10%	2 300 920	55,21%
Actionnaires individuels	6 400	0,17%	6 400	0,15%	6 400	0,15%	6 400	0,15%
Public			454 179	10,61%	600 650	13,81%	340 635	8,17%
TOTAL	3 827 320	100,00%	4 281 499	100,00%	4 349 626	100,00%	4 167 955	100,00%

Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2013 (sur la base du point médian de la fourchette indicative de prix, soit 11,03 euros)

Sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2013 et du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit en prenant comme hypothèses :

- l'émission de 454.179 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension,
- l'émission d'un nombre maximum de 561.478 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation,
- l'émission de 340.635 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, et
- l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission.

A la date des présentes, 3.470 BSPCE et 4.168 BSA ont été attribués et sont en cours de validité. Par ailleurs, lors de sa réunion du 17 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 100.000 bons de parts de créateur d'entreprise (« **BSPCE 2014** ») ainsi qu'un nombre maximum de 100.000 bons de souscription d'actions (« **BSA 6** »).

Dans le cadre de ces résolutions, il a été convenu d'attribuer 20.000 BSA 6 (après division du nominal) à Monsieur Alexis Delb et 10.000 BSPCE 2014 (après division du nominal) à Monsieur Laurent Lafarge. Ces titres donneront lieu, une fois exercés, à la création de 30.000 actions ordinaires, étant précisé que leur attribution et leur exercice ne pourront intervenir avant l'admission des actions de la Société sur le marché *Alternext* d'*Euronext* Paris.

Sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles	0,40	1,01
Après émission d'un nombre maximum de 454.179 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	2,16	2,54
Après émission d'un nombre maximum de 522.305 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension	2,40	2,75
Après émission d'un nombre maximum de 561.478 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	2,53	2,86
En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	1,73	2,16

⁽¹⁾ en supposant l'exercice de tous les BSPCE et BSA en circulation ou devant être attribués à l'issue de l'opération.

Impact de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, l'effet dilutif de l'Offre pour les actionnaires de la Société s'établirait comme suit en prenant comme hypothèses :

- l'émission de 454.179 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension,
- l'émission d'un nombre maximum de 561.478 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation,
- l'émission de 340.635 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, et
- l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission.

		<p>A la date des présentes, 3.470 BSPCE et 4.168 BSA ont été attribués et sont en cours de validité. Par ailleurs, lors de sa réunion du 17 avril 2014, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a, délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 100.000 bons de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE 2014 ») ainsi qu'un nombre maximum de 100.000 bons de souscription d'actions (« BSA 6 »).</p> <p>Dans le cadre de ces résolutions, il a été convenu d'attribuer 20.000 BSA 6 (après division du nominal) à Monsieur Alexis Delb et 10.000 BSPCE 2014 (après division du nominal) à Monsieur Laurent Lafarge. Ces titres donneront lieu, une fois exercés, à la création de 30.000 actions ordinaires, étant précisé que leur attribution et leur exercice ne pourront intervenir avant l'admission des actions de la Société sur le marché <i>Alternext</i> d'<i>Euronext</i> Paris.</p> <table border="1" data-bbox="432 775 1415 1245"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre</th> <th colspan="2">Participation de l'actionnaire en %</th> </tr> <tr> <th>Base non diluée</th> <th>Base diluée⁽¹⁾</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Avant émission des actions nouvelles</td> <td>1,00%</td> <td>0,91%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 454.179 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension</td> <td>0,81%</td> <td>0,75%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 522.305 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension</td> <td>0,79%</td> <td>0,73%</td> </tr> <tr> <td>Après émission d'un nombre maximum de 561.478 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation</td> <td>0,77%</td> <td>0,72%</td> </tr> <tr> <td>En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%</td> <td>0,85%</td> <td>0,79%</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ en supposant l'exercice de tous les BSPCE et BSA en circulation ou devant être attribués à l'issue de l'opération.</p>	Sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre	Participation de l'actionnaire en %		Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾	Avant émission des actions nouvelles	1,00%	0,91%	Après émission d'un nombre maximum de 454.179 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	0,81%	0,75%	Après émission d'un nombre maximum de 522.305 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension	0,79%	0,73%	Après émission d'un nombre maximum de 561.478 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,77%	0,72%	En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	0,85%	0,79%
Sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre	Participation de l'actionnaire en %																					
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾																				
Avant émission des actions nouvelles	1,00%	0,91%																				
Après émission d'un nombre maximum de 454.179 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	0,81%	0,75%																				
Après émission d'un nombre maximum de 522.305 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension	0,79%	0,73%																				
Après émission d'un nombre maximum de 561.478 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	0,77%	0,72%																				
En cas de réduction du nombre d'Actions Nouvelles à 75%	0,85%	0,79%																				
E.7	<p>Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur</p>	<p>Sans objet.</p>																				